

## Déclaration verbale de DEI - 4<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Dialogues interactifs (Groupe de travail sur la détention arbitraire) :

#### Détention Arbitraire des Enfants en Conflit avec la Loi

Merci Monsieur le Président,

*Ceci est une déclaration commune au nom de Défense des Enfants International; l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT); International Federation of Social Workers (la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux); International Alliance of Women (l'Alliance Internationale des Femmes); et World Vision International (la Vision Mondiale Internationale).*

DEI (Défense des Enfants International) accueille avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur la Détention arbitraire. Nous apprécions en particulier l'attention portée à la situation du grand nombre de personnes en détention provisoire, la plupart n'ayant pas été accusée d'infractions graves. Nous partageons également les préoccupations du Groupe en ce qui concerne les conditions désastreuses de plusieurs centres de détention, qui souvent ne respectent même pas les besoins les plus élémentaires des détenus.

**DEI regrette cependant que le Groupe ne reconnaisse pas que plus d'un millions des détenus dans le monde sont, en fait, des enfants<sup>1</sup>.**

Dans la majeure partie des pays, la plupart des **enfants** privés de leur liberté n'ont été accusés d'aucune infraction: ils sont en détention provisoire et attendent leur procès. Ils ont pour l'essentiel commis de petits délits et ne recevront pas de jugement privatif de liberté lorsqu'ils se présenteront devant le tribunal. Ce type de cas a été rapporté par plusieurs sections nationales de DEI.

Le constat est que une majorité écrasante des enfants dans le système de justice pénale n'ont rien à faire là.

La détention provisoire constitue le cadre dans lequel les pires abus des droits de l'homme se produisent. Comme le souligne le rapport, les détenus n'ont souvent pas accès aux besoins élémentaires tels que la santé, la nourriture et la sécurité, de plus ils sont isolés et maintenus éloignés de leurs familles. DEI voudrait mettre l'accent sur le fait que ce sont les **enfants détenus** qui sont le plus touchés par ce phénomène, beaucoup n'ont plus de contact avec leurs familles, le monde extérieur et ils subissent des violences physiques, sexuelles et psychologiques.

---

<sup>1</sup> [http://www.unicef.org/protection/index\\_juveniljustice.html](http://www.unicef.org/protection/index_juveniljustice.html)

DEI lance un appel aux États parties de la Convention des Droits de l'Enfant pour honorer leurs engagements et garantir qu'aucun enfant « ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire : la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, être qu'une mesure de dernier ressort et être d'une durée aussi brève que possible » (article 37, CDE)

DEI lance un appel aux États, les enjoignant de prendre leurs responsabilités pour protéger et faire protéger les droits des personnes en détention, y compris ceux des enfants, et d'accorder aux détenus le droit de la présomption d'innocence jusqu'à ce qu'ils soient reconnus coupables.

DEI souhaiterait demander à la Présidente du Groupe de travail comment elle compte traiter la **détention arbitraire des enfants** dans le monde, et plus précisément, les actions qu'elle entreprendra pour soutenir la justice des mineurs, établir des comptes-rendus et condamner les abus des droits de l'homme que vivent les enfants en conflit avec la loi.

Merci Monsieur le Président